



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Publication le 21 novembre 2019
3003 Berne-Wabern, le 19 novembre 2019

Le mois d'octobre 2019 en un coup d'œil

	Octobre 2019	Janvier – octobre 2018	Janvier - octobre 2019
Etrangers (population résidente permanente)	2'108'614	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	9'283	46'108	46'166
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	8'613	88'516	88'697
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'082	22'800	22'185
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	903	7'566	8'838
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	502	6'175	6'068
Dérogations aux conditions générales d'admission	432	2'964	3'787
Regroupement familial (population résidente permanente)	4'127	36'299	34'000
Naturalisation	4'004	31'503	31'539

Table des matières

1. Population étrangère au 31.10.2019	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie.....	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.10.2019

Population étrangère résidente permanente			
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %
Total	2'081'015	2'108'614	1.3
UE-28/AELE	1'422'975	1'441'303	1.3
UE-17	1'272'036	1'280'248	0.6
UE-8	92'064	97'931	6.4
UE-2	26'220	30'675	17.0
Croatie	28'597	28'369	-0.8
Ressortissants d'Etats tiers	658'040	667'311	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'108'614	100	27'599	1.3
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	21'469	1.0	-1'961	-8.4
Autorisations de séjour	710'183	33.7	13'352	1.9
Autorisations d'établissement	1'376'962	65.3	16'208	1.2

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %
Total	57'164	53'972	-5.6
UE-28/AELE	46'404	43'904	-5.4
UE-17	30'474	29'016	-4.8
UE-8	10'233	9'745	-4.8
UE-2	5'028	4'432	-11.9
Croatie	564	629	11.5
Ressortissants d'Etats tiers	10'760	10'068	-6.4

Source : SYMIC

- Fin octobre 2019, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- Fin octobre 2019, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient le 81.3% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.7% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	15'790	16'244	2.9	118'152	118'515	0.3
UE-28/AELE	10'644	11'213	5.3	81'262	82'461	1.5
UE-17	8'788	8'908	1.4	66'111	65'386	-1.1
UE-8	1'345	1'351	0.4	11'023	10'597	-3.9
UE-2	363	793	118.5	3'039	5'510	81.3
Croatie	109	89	-18.3	767	659	-14.1
Ressortissants Etats tiers	5'146	5'031	-2.2	36'890	36'054	-2.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	8'336	9'138	9.6	86'412	83'988	-2.8
UE-28/AELE	6'643	7'644	15.1	70'173	68'634	-2.2
UE-17	4'324	5'266	21.8	47'271	46'169	-2.3
UE-8	1'453	1'597	9.9	15'327	14'743	-3.8
UE-2	752	685	-8.9	6'678	6'730	0.8
Croatie	94	89	-5.3	737	860	16.7
Ressortissants Etats tiers	1'693	1'494	-11.8	16'239	15'354	-5.4

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	13'003	12'849	-1.2	90'171	90'486	0.3
UE-28/AELE	8'745	9'023	3.2	63'461	64'059	0.9
Ressortissants Etats tiers	4'258	3'826	-10.1	26'710	26'427	-1.1

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à octobre 2019: 8'940 (population étrangère résidente permanente) ; 3'795 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	6'437	6'574	2.1	68'268	67'706	-0.8
UE-28/AELE	5'052	5'034	-0.4	52'332	52'077	-0.5
UE-17	4'341	4'312	-0.7	45'261	44'759	-1.1
UE-8	563	495	-12.1	5'394	5'420	0.5
UE-2	103	158	53.4	1'114	1'212	8.8
Croatie	30	46	53.3	335	412	23.0
Ressortissants Etats tiers	1'385	1'540	11.2	15'936	15'629	-1.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	6'633	6'935	4.6	52'572	52'387	-0.4
UE-28/AELE	5'983	6'241	4.3	43'583	43'878	0.7
UE-17	3'692	3'734	1.1	29'701	28'682	-3.4
UE-8	1'654	1'700	2.8	9'677	9'539	-1.4
UE-2	565	727	28.7	3'559	4'972	39.7
Croatie	66	74	12.1	525	575	9.5
Ressortissants Etats tiers	650	694	6.8	8'989	8'509	-5.3

Source : SYMIC

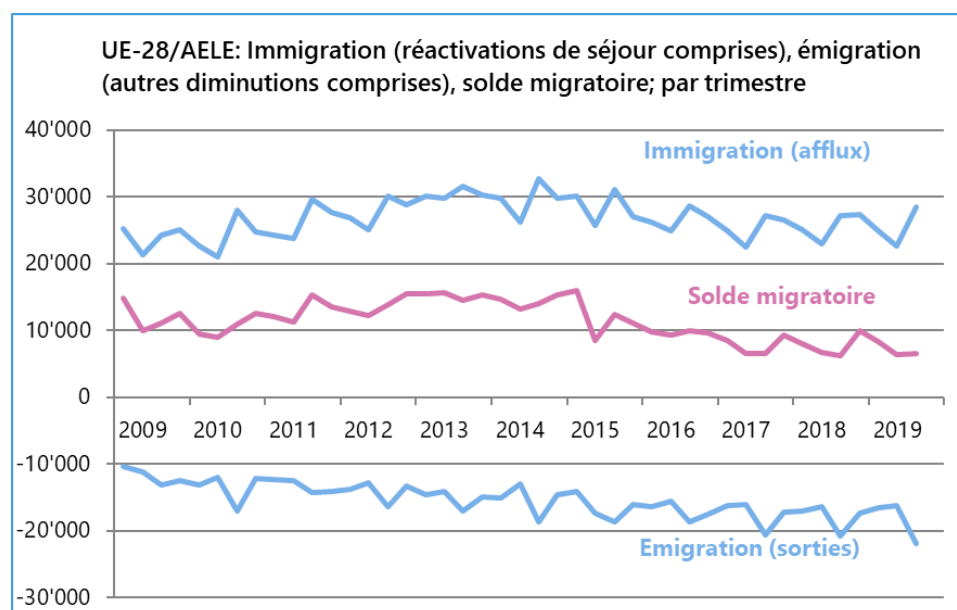
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente est resté inchangé de janvier à octobre 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (0.1%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté de janvier à octobre 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (0.3%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé de janvier à octobre 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-0.8%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à octobre 2019 : 13'583 (population étrangère résidente permanente) ; 36'566 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	9'001	9'283	3.1	46'108	46'166	0.1
UE-28/AELE	5'409	5'913	9.3	26'336	27'335	3.8
UE-17	4'349	4'416	1.5	19'017	18'357	-3.5
UE-8	711	807	13.5	5'141	4'665	-9.3
UE-2	241	603	150.2	1'695	4'034	138.0
Croatie	85	41	-51.8	406	256	-36.9
Ressortissants Etats tiers	3'592	3'370	-6.2	19'772	18'831	-4.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	-1'963	-1'504	23.4	2'303	-1'170	-150.8
UE-28/AELE	-2'137	-1'523	28.7	1'953	-1'130	-157.9
UE-17	-1'432	-621	56.6	-1'459	-1'904	-30.5
UE-8	-717	-615	14.2	1'800	1'010	-43.9
UE-2	-6	-263	-4283.3	1'600	-253	-115.8
Croatie	6	-15	-350.0	9	36	300.0
Ressortissants Etats tiers	174	19	-89.1	350	-40	-111.4

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Novembre	4'308	4'564	+5.9	3'198	3'549	+11.0	6'730	7'508	+11.6
Décembre	3'097	2'892	-6.6	4'774	4'861	+1.8	7'827	7'341	-6.2
Janvier	4'487	4'244	-5.4	4'811	4'102	-14.7	10'586	9'011	-14.9
Février	3'949	4'032	+2.1	2'966	2'734	-7.8	6'089	6'795	+11.6
Mars	3'926	4'081	+3.9	3'111	3'103	-0.3	6'272	6'686	+6.6
Avril	3'893	4'028	+3.5	4'107	3'585	-12.7	6'677	6'677	0.0
Mai	4'173	4'109	-1.5	4'210	4'237	+0.6	6'987	7'245	+3.7
Juin	3'940	3'477	-11.8	4'313	3'862	-10.5	7'878	7'006	-11.1
Juillet	4'329	4'265	-1.5	3'616	3'645	+0.8	7'917	7'478	-5.5
Août	4'098	4'274	+4.3	3'138	2'563	-18.3	7'134	6'568	-7.9
Septembre	4'313	4'594	+6.5	2'869	2'957	+3.1	6'899	7'769	+12.6
Octobre	5'224	5'348	+2.4	2'954	3'685	+24.7	7'520	8'613	+ 14.5
Total	49'737	49'908	+0.3	43'835	43'115	-1.6	88'516	88'697	+0.2

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Novembre	798	884	+10.8	1'211	1'287	+6.3	1'577	1'726	+9.4
Décembre	564	530	-6.0	1'433	1'438	+0.3	1'704	1'714	+0.6
Janvier	778	710	-8.7	1'359	1'217	-10.4	1'907	1'752	-8.1
Février	674	675	+0.1	1'006	1'023	+1.7	1'347	1'349	+0.1
Mars	746	707	-5.2	1'376	1'343	-2.4	1'780	1'725	-3.1
Avril	763	728	-4.6	1'501	1'480	-1.4	1'884	1'853	-1.6
Mai	753	780	+3.6	1'890	1'988	+5.2	2'168	2'302	+6.2
Juin	836	643	-23.1	2062	1'651	-19.9	2'645	2'024	-23.5
Juillet	832	780	-6.3	1'662	1'737	+4.5	2'376	2'172	-8.6
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'817	1'679	-7.6
Septembre	721	798	+10.7	1'231	1'169	-5.0	1'682	1'807	+7.4
Octobre	916	967	+5.6	1'309	1'477	+12.8	1'913	2'082	+8.8
Total	9'161	8'910	-2.7	17'370	16'998	-2.1	22'800	22'185	-2.7

Source : SYMIC

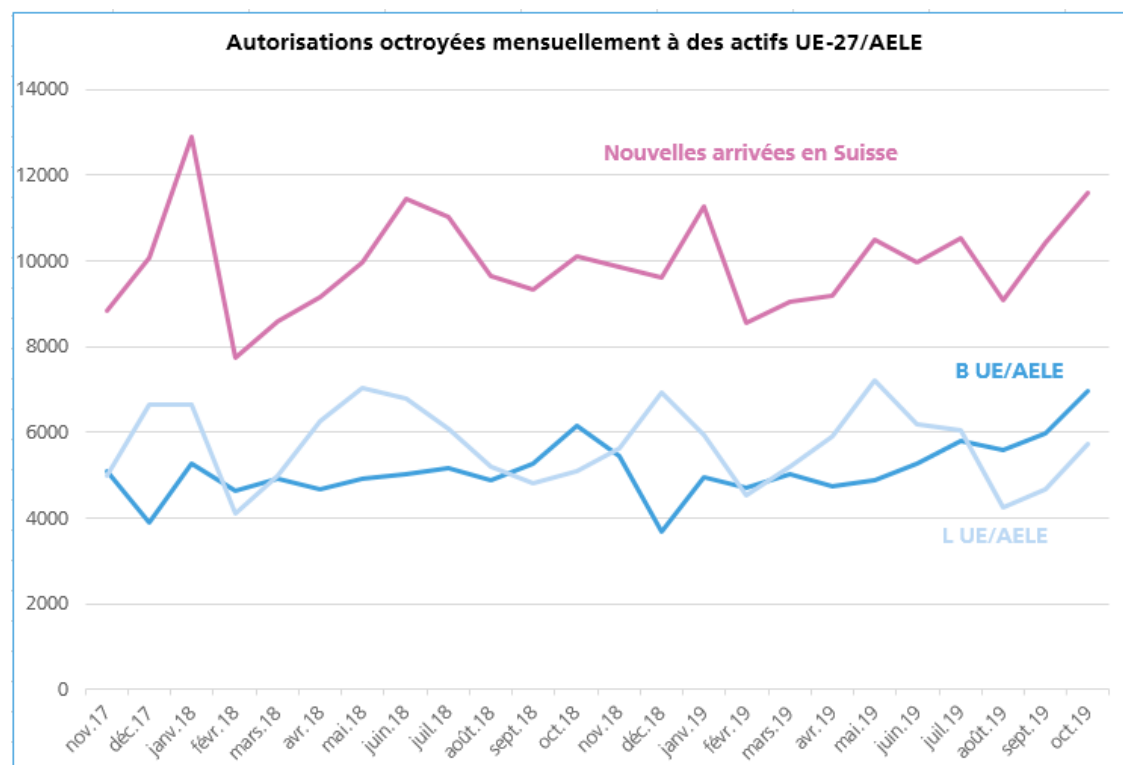
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Novembre	0	0	-	594	783	+31.8	541	635	+17.4
Décembre	249	249	0.0	447	629	+40.7	544	550	+1.1
Janvier	0	0	-	467	613	+31.3	401	530	+32.2
Février	0	0	-	380	550	+44.7	305	428	+40.3
Mars	249	249	0.0	491	771	+57.0	548	655	+19.5
Avril	0	0	-	636	838	+31.8	613	675	+10.1
Mai	0	0	-	921	991	+7.6	821	941	+14.6
Juin	249	1'136	+356.2	421	677	+60.8	939	942	+0.3
Juillet	0	755	-	802	679	-15.3	738	897	+21.5
Août	0	615	-	746	511	-31.5	684	828	+21.1
Septembre	249	590	+136.9	726	537	-26.0	748	854	+14.2
Octobre	0	656	-	847	587	-30.7	684	903	+32.0
Total	996	4'250	+326.7	7'478	8'166	+9.2	7'566	8'838	+16.8

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Autorisations de séjour B Contingent total= 103 (par trimestre : 25)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 953 (par trimestre : 238)

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019 (4e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent
Octobre	103	0	772	181
Novembre				
Décembre				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2017	2018	2019	2018	2019
Janvier	4'538	4'672	5'563	316'010	316'758
Février	3'781	4'082	5'832	316'010	316'758
Mars	3'994	4'159	4'728	316'010	316'758
Avril	5'121	4'788	6'163	317'372	322'838
Mai	5'087	4'798	6'653	317'372	322'838
Juin	4'241	5'876	5'618	317'372	322'838
Juillet	4'314	4'526	6'741	312'325	325'291
Août	4'318	5'396	4'986	312'325	325'291
Septembre	5'819	4'369	5'397	312'325	325'291
Octobre	5'261	5'578	5'874	313'787	--
Novembre	4'944	5'401		313'787	
Décembre	3'915	4'654		313'787	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence	
			absolue	en %
Jours de travail				
Total général	747 854	828 801	80 947	10.8
Travailleurs	564 511	638 851	74 340	13.2
Indépendants	72 863	67 107	- 5 756	- 7.9
Travailleurs détachés	110 480	122 843	12 363	11.2

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	55 845	60 006	4 161	7.5
Travailleurs	33 015	36 113	3 098	9.4
Indépendants	6 988	6 934	- 54	- 0.8
Travailleurs détachés	15 842	16 959	1 117	7.1

Annonces par secteur économique

Total général	55 845	60 006	4 161	7.5
Agriculture	5 151	7 457	2 306	44.8
Industrie et artisanat	17 808	18 039	231	1.3
Services	32 886	34 510	1 624	4.9

Source : SYMIC

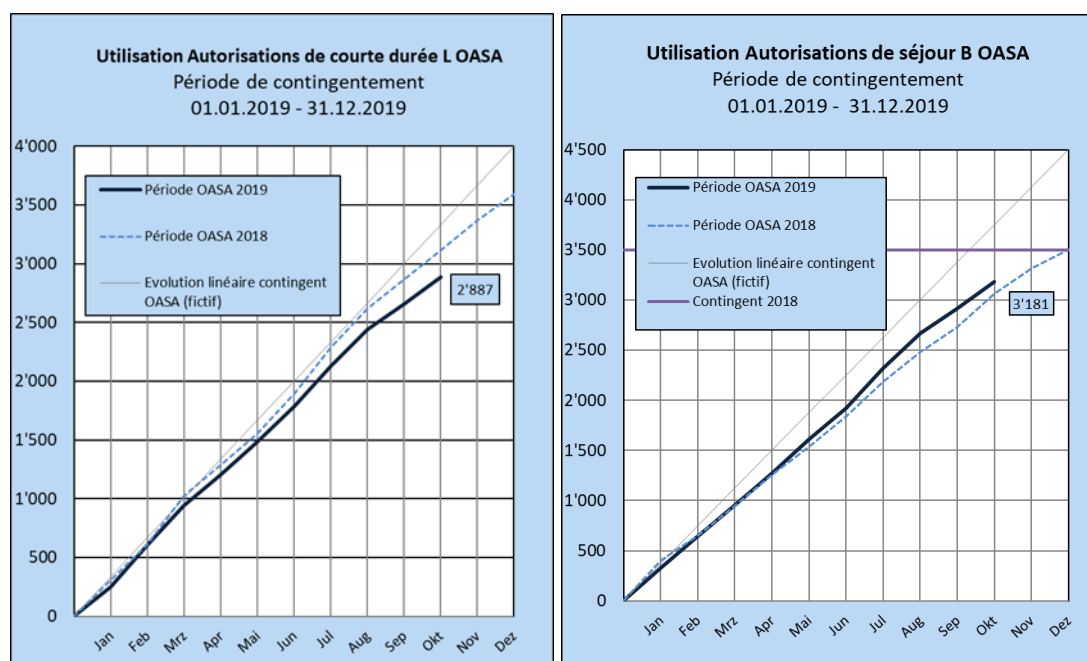
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-17/AELE](#) a augmenté de novembre 2018 à fin octobre 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (+0.2% ou +181 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'[UE-8](#), le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -2.7% pendant cette même période (-615 personnes). De novembre 2018 à fin octobre 2019, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-2](#) est observée (+16.8%, + 1'272 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont augmenté de +5.3% en octobre 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 296 autorisations).
- En octobre 2019, 23'893 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté (+ 1'063 annonces ou +4.7%).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont diminué en octobre 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+9.4%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées
Janvier	305	249	400	332
Février	613	604	651	642
Mars	1'025	939	944	954
Avril	1'282	1'200	1'251	1'266
Mai	1'552	1'480	1'533	1'611
Juin	1'896	1'784	1'841	1'926
Juillet	2'290	2'132	2'185	2'320
Août	2'616	2'442	2'481	2'666
Septembre	2'869	2'655	2'731	2'911
Octobre	3'115	*2'887	3'060	*3'181
Novembre	3'371		3'314	
Décembre	3'592		3'500	

Source : SYMIC

* Fin octobre 2019, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 847 permis B et 1'339 permis L. Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 529 permis B et 682 permis L.



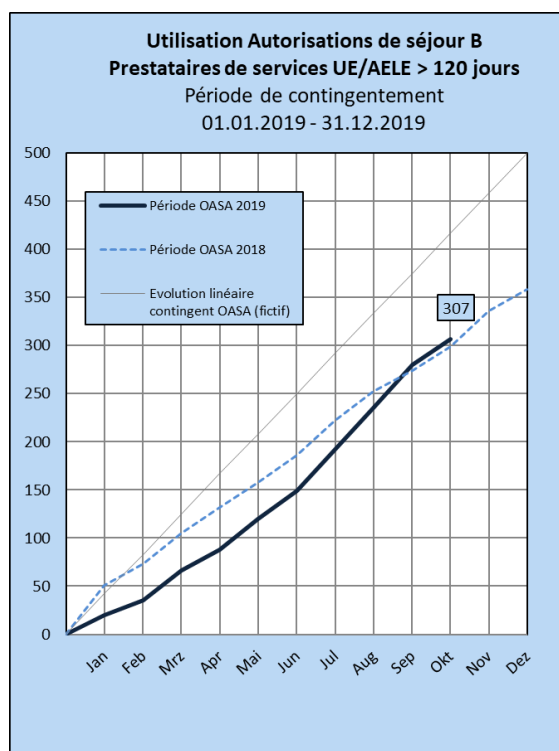
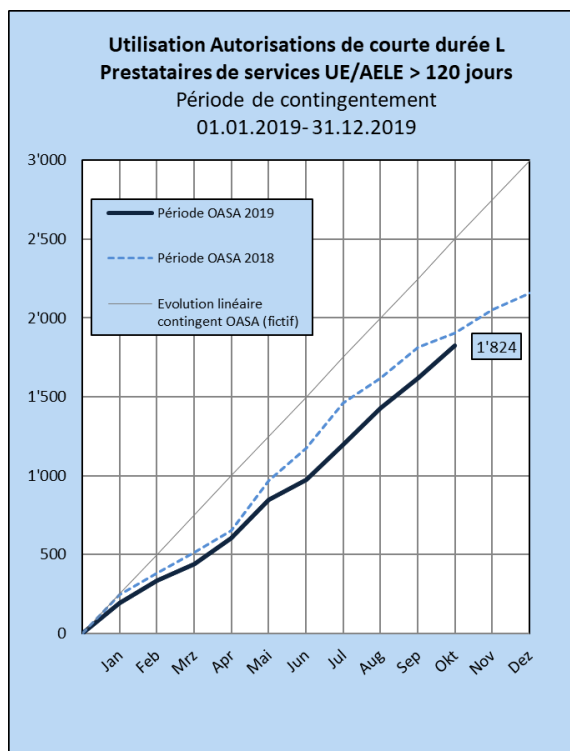
- En 2019, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin octobre 2019, à 72% des autorisations de séjour de courte durée L et à 71% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées
Janvier	245	195	51	20
Février	384	336	73	35
Mars	516	441	105	66
Avril	651	602	132	88
Mai	967	846	158	120
Juin	1'176	976	186	149
Juillet	1'458	1'194	222	192
Août	1'621	1'428	252	235
Septembre	1'812	1'618	274	280
Octobre	1'904	*1'824	299	*307
Novembre	2'053		336	
Décembre	2'157		358	

Source : SYMIC

*Fin octobre 2019, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 335 permis B et 2'019 permis L.



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin octobre 2019, à 61% des autorisations de séjour de courte durée L et à 61% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'425	6'978	8.6	52'894	55'081	4.1
Agriculture	140	137	-2.1	1'501	1'523	1.5
Industrie et artisanat	1'126	1'163	3.3	9'569	9'802	2.4
Services	5'159	5'678	10.1	41'824	43'756	4.6
UE-17	5'195	5'358	3.1	42'366	42'677	0.7
Agriculture	74	70	-5.4	626	593	-5.3
Industrie et artisanat	906	870	-4.0	7'683	7'579	-1.4
Services	4'215	4'418	4.8	34'057	34'505	1.3
UE-8	962	998	3.7	8'215	8'002	-2.6
Agriculture	56	42	-25.0	688	658	-4.4
Industrie et artisanat	178	165	-7.3	1'506	1'405	-6.7
Services	728	791	8.7	6'021	5'939	-1.4
UE-2	198	556	180.8	1'838	3'963	115.6
Agriculture	10	23	130.0	179	263	46.9
Industrie et artisanat	26	113	334.6	299	725	142.5
Services	162	420	159.3	1'360	2'975	118.8
Croatie	53	39	-26.4	317	278	-12.3
Agriculture	0	2	-	8	7	-12.5
Industrie et artisanat	14	11	-21.4	59	76	28.8
Services	39	26	-33.3	250	195	-22.0

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a augmenté pendant les mois de janvier à octobre 2019 dans les trois secteurs économiques par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur des « services » l'augmentation a été de +4.6%.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), une diminution peut être observée pendant cette période dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'393	6'547	21.4	62'817	61'355	-2.3
Agriculture	470	671	42.8	7'944	7'702	-3.0
Industrie et artisanat	874	885	1.3	9'335	8'892	-4.7
Services	4'049	4'991	23.3	45'538	44'761	-1.7
UE-17	3'326	4'401	32.3	41'615	40'643	-2.3
Agriculture	178	267	50.0	2'400	2'281	-5.0
Industrie et artisanat	659	731	10.9	7'632	7'270	-4.7
Services	2'489	3'403	36.7	31'583	31'092	-1.6
UE-8	1'304	1'471	12.8	14'448	13'839	-4.2
Agriculture	212	295	39.2	4'135	3'793	-8.3
Industrie et artisanat	105	107	1.9	927	898	-3.1
Services	987	1'069	8.3	9'386	9'148	-2.5
UE-2	677	599	-11.5	6'084	6'079	-0.1
Agriculture	78	108	38.5	1'395	1'579	13.2
Industrie et artisanat	87	31	-64.4	608	552	-9.2
Services	512	460	-10.2	4'081	3'948	-3.3
Croatie	75	72	-4.0	596	724	21.5
Agriculture	1	1	0.0	13	49	276.9
Industrie et artisanat	22	16	-27.3	160	167	4.4
Services	52	55	5.8	423	508	20.1

Source : SYMIC

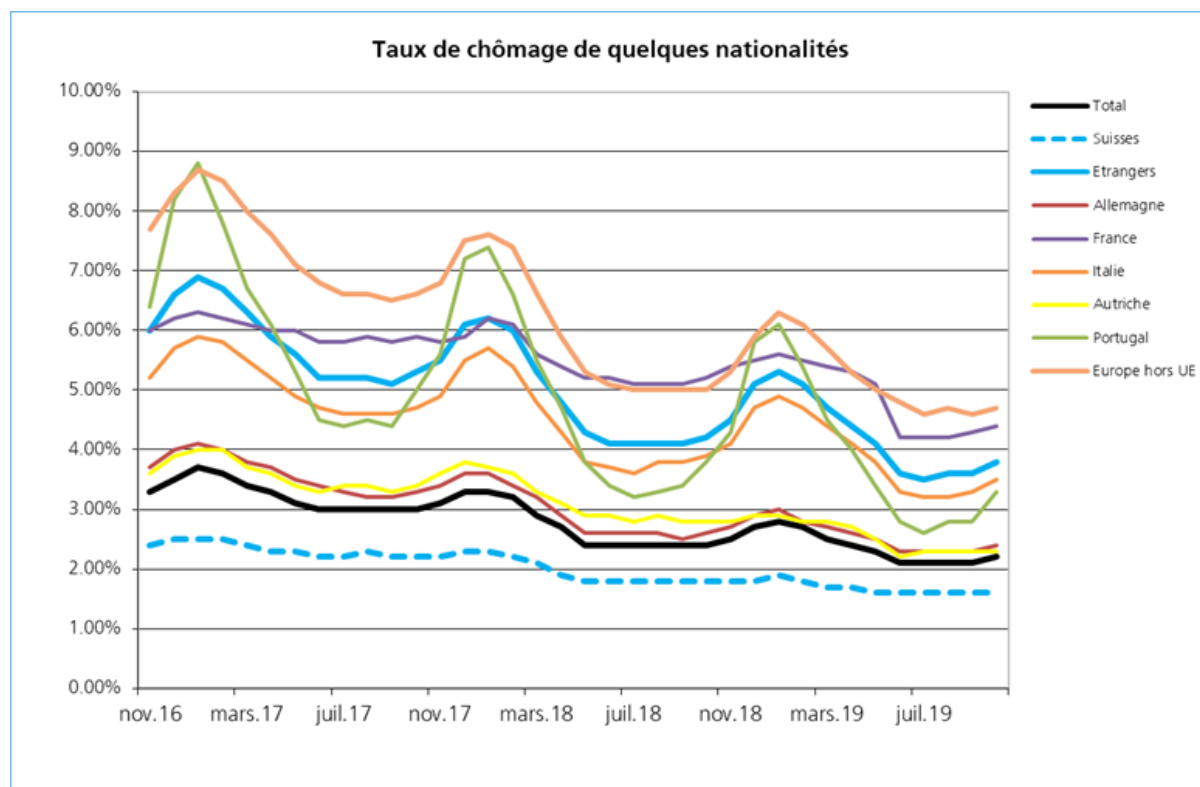
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, octobre 2019

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'576
Restauration et hébergement	2'489
Agriculture	729
Enseignement	648
Santé et service vétérinaire	611

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Octobre 2018	Octobre 2019
Total	2.3%	2.2%
Etrangers	3.9%	3.8%
Suisses	1.7%	1.6%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	4	4	0.0	63	49	-22.2
Par suite de violence conjugale	0	1		4	8	100.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	3		59	41	-30.5
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	303	428	41.3	2'901	3'738	28.9
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	41	80		540	805	49.1
Parent étranger d'un enfant suisse	13	11		120	112	-6.7
Intérêts publics majeurs	4	3		36	24	-33.3
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	167	255		1'569	2'084	32.8
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	7	24		124	146	17.7
Autres exceptions ⁸	71	55		512	567	10.7
Total	307	432	40.7	2'964	3'787	27.8

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - octobre 2019
Afghanistan	395
Syrie	356
Kosovo	297
Chine	234
Erythrée	200
Brésil	185
Somalie	156
Philippines	153
Sri Lanka	107
Irak	87
Autres	865
Total	3'035

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'328	4'127	-4.6	36'299	34'000	-6.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	837	757	-9.6	7'029	6'715	-4.5
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'491	3'370	-3.5	29'270	27'285	-6.8

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'328	4'127	-4.6	36'299	34'000	-6.3
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'291	2'284	-0.3	18'876	17'548	-7.0
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	2'037	1'843	-9.5	17'423	16'452	-5.6

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - octobre 2019
Italie	3'254
Allemagne	2'994
France	2'314
Portugal	1'684
Kosovo	1'549
Macédoine du Nord	1'380
Etats-unis d'Amérique	1'195
Espagne	1'053
Royaume-Uni	1'050
Brésil	1'016
Autres	16'511
Total	34'000

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Naturalisations	4'918	4'004	-18.6	31'503	31'539	0.1
ordinaires	3'463	3'042	-12.2	24'420	26'543	8.7
facilitées et réintégrations	1'455	962	-33.9	7'083	4'996	-29.5

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %
Allemagne	719	842	17.1
Kosovo	621	553	-11.0
Italie	267	279	4.5
Serbie	411	244	-40.6
Macédoine du Nord	280	231	-17.5
Turquie	191	158	-17.3
France	162	149	-8.0
Portugal	220	121	-45.0
Espagne	192	103	-46.4
Bosnie et Herzégovine	87	86	-1.1

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2018	Octobre 2019	Différence en %	Janvier - octobre 2018	Janvier - octobre 2019	Différence en %
Total	8'530	7'934	-7.0	78'849	69'404	-12.0
octroyées de manière anticipée ¹⁰	308	371	20.5	2'731	2'588	-5.2

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - octobre 2019
Hongrie	241
Pologne	209
Roumanie	201
Russie	177
Inde	144

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 69'404 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à octobre 2019, dont 2'588 (3.7%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).